

## **VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES : REPRISE DE L'ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS**



La Municipalité de Saint-Armand a choisi de reprendre l'échéancier de paiement des taxes municipales préalablement établi en début d'année.

Ainsi, trois versements sont prévus les lundis : 22 juin 2020, 24 août 2020 et 26 octobre 2020. Advenant un non-paiement aux dates requises, des intérêts seront ajoutés directement au compte de taxation.

### Modes de paiement acceptés :

- Argent
- Chèque
- En ligne ou au guichet automatique Desjardins

Pour toute information, veuillez contacter Madame Carole Tétreault au (450) 248-2344, poste 222.